

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-010

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des filières administrative, technique, police municipale, culturelle, sportive et animation, médico-sociale et sociale ;

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour être en conformité avec les principes budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_010-DE

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Février 2019 :

Filière Technique


- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, au service Fêtes (vacance de poste suite à mutation interne)
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, au service Propreté urbaine (vacance de poste suite à départ à la retraite)
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, au pôle sport (vacance de poste suite à départ à la retraite)


Filière Animation


- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17h50/35h au service Piscine (suite à mutation interne d'un agent)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON




Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde



SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-011

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE SUITE À RECLASSEMENT PPCR

Vu le décret 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants socio-éducatifs,

Vu le décret 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers et en particulier l'art 48, au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} février 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs dans le cadre de la mise en œuvre au 1^{er} février 2019 des dispositions PPCR concernant les agents au cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Février 2019 :

Ancienne situation				
Ancien grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	0
Assistant socio-éducatif	B	0	0	0

Nouvelle Situation				
Nouveau grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0	0	0
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	A	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	A	0	0	0

Les conditions de reclassement sont prévues par les textes susvisés

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 18 février 2019
 Fait à Libourne

Le Maire,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-012

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

CONVENTION AVEC LE CDG33 - MISSION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment le 4^{ème} paragraphe de l'article 25 qui prévoit que les centres de gestion peuvent assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Cette demande fait l'objet d'une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir les modalités de prise en charge financière ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui prévoit que les règles en matière de santé et de sécurité au travail des livres I et V de la quatrième partie du Code du travail s'appliquent aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'article 5 du décret susvisé, qui précise que l'autorité territoriale désigne, après avis du

comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'assurer des fonctions d'inspection de l'application de ces règles ;

Vu l'article 5 et 9 de l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu la circulaire d'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié susvisé, qui précise et détaille les modalités de mise en œuvre de la mission d'inspection ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion n° DE-0033-2018 du 31 mai 2018 portant sur la mise en place de la mission de l'ACFI et ses modalités d'intervention ;

Vu l'avis du CHSCT du 10 octobre 2018;

Considérant que les collectivités ont la possibilité de bénéficier sur leur demande, d'une prestation de la mission d'inspection en santé et sécurité au travail avec intervention sur site d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion ;

Cette mission d'inspection en santé et sécurité au travail porte sur le contrôle des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité pour, éventuellement, proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et permettre à la collectivité de se mettre en conformité au regard de ses obligations légales et réglementaires en la matière.

Après en avoir délibéré,


Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- demande le bénéfice d'une mission d'inspection en santé et sécurité au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde
- autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion (annexée à la présente délibération)
- prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190218-DELIB19_02_013-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-013

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

CONVENTION AVEC LE CDG33 - ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial),

Considérant l'intérêt de la prestation proposée par le CDG33 en particulier pour élargir la sphère des profils recherchés dans le cadre des recours à des agents contractuels,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- permet le recours, en cas de besoin, au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune
- inscrit au budget les crédits correspondants

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-014

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

CONVENTION MAD 2019 PARTIELLE D'AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LIBOURNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que l'aide apportée par la Ville de Libourne aux associations culturelles de la commune se traduit également par la mise à disposition auprès de l'Orchestre d'Harmonie de Libourne d'un agent communal qualifié et compétent dans la discipline culturelle concernée,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Orchestre d'Harmonie de Libourne par des conventions à passer entre La Ville, l'association et l'agent mis à disposition,

Vu le projet de convention de mise à disposition établis au titre de la saison 2019

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_014-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),



Le Conseil municipal :

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal du Conservatoire Municipal de Musique auprès de l' association Orchestre d'Harmonie de Libourne à raison de 144h pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-015

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

CONVENTION MAD 2019 PARTIELLE D'AGENT MUNICIPAL DE LA DIRECTION
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUPRÈS DE LA CALI

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant le transfert de l'agent en charge de l'économie depuis le 1^{er} juillet 2011 dans le cadre de la prise de compétence « développement économique » par la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), mais que cet agent assure aussi des fonctions de DGA en charge du Pôle Dynamique Commerciale, missions qui nécessite les besoins d'un secrétariat,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la mise à disposition auprès du D.G.A. en charge du Pôle Dynamique Commerciale pour une convention entre La Ville et la CALI,

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 18/02/2019
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_015-DE

Vu le projet de convention de mise à disposition à 70 % d'un agent établi au titre de l'année 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la CALI à raison de 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-016

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

CONVENTION MAD 2019 PARTIELLE D' AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DE L'AMICALE DU PERSONNEL

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que l'aide apportée par la Ville de Libourne aux associations sociales de la commune se traduit également par la mise à disposition auprès de certaines associations, d'un agent communal qualifié et compétent dans les diverses disciplines concernées,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition d'un agent communal auprès de l'association sociale « Amicale du Personnel » par une convention à passer entre La Ville et l'association,

Vu le projet de convention de mise à disposition à mi-temps
l'année 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l' Amicale du personnel à raison d'un mi-temps pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne